

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

-5 NOV. 2018

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES

Commission de Suivi de Site Société BOREALIS LAT FRANCE

Compte-rendu de la réunion du Jeudi 11 octobre 2018 à 14h30 Salle Jean Moulin - Préfecture

Liste des participants

Collège « Administrations »

Pierre-Emmanuel PORTHERET Secrétaire général de la Préfecture

Catherine MALLET:

Chef de bureau de l'Environnement,

Karine BOURDIN:

Adjointe au Chef de bureau de l'Environnement,

Hélène COUTY:

DREAL Nouvelle-Aquitaine - UD 17/79

Collège « Collectivités territoriales »

Emmanuel BOUTIN:

Communauté d'agglomération de La Rochelle - service

Environnement

Cécile GLEMAIN:

Mairie de La Rochelle

Collège « riverains »

Raymond BRIVES

Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignolette

Jacques JOUAN

Nature Environnement 17

Patrick VARRIER

Comité de quartier de Port Neuf

Collège « Exploitants »

Didier JUDAS:

Société BOREALIS LAT France - responsable HSE à La Rochelle

Personnalités qualifiées

Commandant Fabien LOUP:

SDIS 17 /Responsable du service opérations groupement

nord

Membres excusés

Pierre MALBOSC:

Conseil Départemental 17

Manuel LIMA:

Directeur Etablissement BOREALIS LAT FRANCE à La Rochelle

Sabine COSTES:

DDTM 17 / Service prévention des risques

Ordre du jour

- > Présentation du bilan de l'année 2017 de l'inspection des installations classées
- Présentation du bilan de l'année 2017 de l'exploitant en application de l'article D125-34 du Code de l'environnement
- Questions diverses

Documents associés

Annexe I : Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 de l'inspection des installations classées.

Annexe II: Présentation du bilan de l'année 2017 de l'exploitant

14 h 30 - Début de la réunion

M. PORTHERET ouvre la séance en remerciant les personnes présentes de leur participation à cette réunion et rappelle l'ordre du jour fixé. Il donne la parole à la DREAL pour la présentation du bilan 2017.

Présentation du bilan du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 de l'inspection des installations classées

Mme COUTY, DREAL indique que la visite d'inspection annuelle des installations a été organisée le 23 mars 2018 et qu'elle a fait l'objet de différentes remarques. Seules, celles donnant lieu à des suites sont présentées en séance.

M. BRIVES, Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignolette souhaite prendre connaissance de l'étude des dangers.

Mme COUTY répond qu'elle sera prochainement consultable en Préfecture, sachant que cette étude a fait l'objet de demande de compléments et qu'elle n'est pas encore validée par la DREAL.

M. BRIVES, constate que, globalement, le maître mot, au sein de cette entreprise, demeure la sécurité. L'Entreprise réalise, en effet, d'importants efforts en ce domaine. Par ailleurs, le les témoins de contrôle de serrage des roues ne sont pas mis en place sur le site. Une réglementation devrait imposer la pose de ces témoins.

Mme COUTY, indique que les témoins de serrage des roues ne peuvent être imposés que par l'ADR (règles relatives au transport routier). L'industriel a souhaité, dans un premier temps, travailler avec les transporteurs sur le sanglage des camions et dans un second temps sur le serrage des roues.

M. BRIVES, souhaite connaître la réaction de l'entreprise lors d'un dépassement de la quantité des stocks.

M. le responsable HSE de BOREALIS LAT France à La Rochelle répond que chaque case présente une capacité de stockage de 1 250 tonnes, mais qu'en réalité, seules 1000 tonnes peuvent être stockées. Il s'avère donc impossible de dépasser la limite imposée par l'arrêté préfectoral.

M. BRIVES observe qu'aucun écart n'est constaté.

Présentation du bilan de l'année 2017 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement

- M. le responsable HSE de BOREALIS LAT France à La Rochelle indique, après s'être présenté, que la sécurité demeure une priorité au sein de la société BOREALIS. De plus, le dispositif de surveillance des voies ferrées a été finalisé.
- M. BRIVES, constate qu'aucun train n'est jamais stationné en dehors du site de l'entreprise.
- M. le responsable HSE de BOREALIS LAT France à La Rochelle en convient. Par ailleurs, le site de La Rochelle a été doté de nouveaux engins de manutention. De fait, la sécurité a été améliorée.
- M. BRIVES souhaite connaître la finalité de ces engins.
- M. le responsable HSE de BOREALIS LAT France à La Rochelle répond qu'ils apportent un niveau de confort supplémentaire pour les personnels. Par ailleurs, d'autres travaux ont permis la poursuite de la remise en état de la structure ferroviaire.
- M. BRIVES demande si des déchargements peuvent s'effectuer la nuit.
- M. le responsable HSE de BOREALIS LAT France à La Rochelle répond qu'ils sont uniquement effectués jusqu'à 19 heures. Par ailleurs, les luminaires dans le bâtiment d'exploitation ont été remplacés afin d'accroître l'efficacité tout en diminuant la consommation électrique.
- M. BRIVES souhaite que l'exploitant dépose des plaquettes PPI en mairie à l'intention des nouveaux arrivants.
- M. le responsable HSE de BOREALIS LAT France à La Rochelle en prend note. Il continue sa présentation en indiquant qu'un mur, en partie haute, a été créé entre l'atelier de maintenance et celui de l'exploitation.
- **M. BRIVES** constate que ces travaux permettent de sécuriser le site. Il s'enquiert, néanmoins, de la sécurité des riverains et demande si les périmètres de risques peuvent être modifiés.
- M.le responsable HSE de BOREALIS LAT France à La Rochelle répond qu'il n'existe pas de risques supplémentaires, sachant que quatre boisseaux de chargement des camions, corrodés, ne sont plus utilisés depuis deux ans. L'étude de dangers contient des éléments imprécis en termes de compréhension, et non en termes de dangers. Un travail est donc en cours avec un nouveau cabinet et une nouvelle version sera rédigée pour prendre la mesure de tous les risques situés à proximité.
- Mme COUTY, DREAL, ajoute que toutes les mesures d'amélioration tendent à réduire les risques et améliore la sécurité au sein du site.
- M. JOUAN, Nature Environnement 17 souhaite connaître le résultat des analyses du bassin de rétention des eaux pluviales.

- M. le responsable HSE de BOREALIS LAT France à La Rochelle répond que ces analyses, effectuées régulièrement, sont conformes.
- M. JOUAN, regrette qu'elles ne soient pas présentées, car il peut subsister des traces de produits azotés.
- M. le responsable HSE de BOREALIS LAT France à La Rochelle indique que certains mélanges contiennent du phosphate, mais que l'entreprise demeure vigilante quant à la qualité des eaux.
- M. JOUAN, souhaite savoir où sont évacuées les eaux pluviales.
- M. le responsable HSE de BOREALIS LAT France à La Rochelle répond qu'elles partent dans le réseau du port et que le bassin retient également les eaux dédiées à l'extinction des incendies.
- M. JOUAN, souhaite savoir si le remplacement des sols a été fait.
- M. le responsable HSE de BOREALIS LAT France à La Rochelle en convient, sachant que pour le stockage des ammonitrates, il s'avère nécessaire que les sols soient en béton.

L'ordre du jour étant épuisé, M. PORTHERET remercie l'assistance et lève la séance à 15h30.

Le Président,

-5 NOV. 2018

Pierre-Emmanue PORTHERET